

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES

ACADÉMIES DE CRÉTEIL, DE PARIS, DE VERSAILLES



POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte
à l'entrée de
l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Interdiction de stationner
aux abords des
établissements



Interdiction des sorties
scolaires occasionnelles
en Île-de-France



Organisation d'exercices
de sécurité



Vérification systématique
de l'identité des
personnes étrangères
à l'établissement

LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements
devant l'établissement



Signaler tout
comportement
ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires
régulières



Les événements ouverts
au public au sein de
l'établissement sous
réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires
hors Île-de-France
sous réserve de l'avis
du Recteur